



Refus de reclassement interne par l'entreprise suite à un pse

Par kira

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre conseil concernant un refus de reclassement intervenu dans le cadre d'un PSE en cours.

Un poste de Chef produit m'a été présenté comme possibilité de reclassement . Ce reclassement m'a cependant été refusé par l'employeur (manager du poste), sur la base de deux motifs qui m'ont été indiqués :

un manque de compétences techniques, notamment en mécanique et en hydraulique ;

des éléments liés à la personnalité, l'employeur estimant que je serais incapable de représenter le service, en raison d'une supposée introversion.

Afin de mieux comprendre cette décision, j'ai procédé à une comparaison détaillée entre ma fiche de poste actuelle et la fiche de poste du poste de reclassement Chef produit après-vente.

À la lecture de ces deux documents, je constate :

de fortes similarités en termes de missions, de coordination, d'analyse et de pilotage ;

l'absence d'exigences clairement définies justifiant, selon moi, une exclusion fondée sur la personnalité ;

et des compétences techniques qui me semblent pouvant être acquises ou renforcées dans le cadre d'une période d'adaptation ou de formation.

Par Marck_ESP

Bonjour

Cas particulier, pour lequel il faut vous faire épauler par un juriste syndical ou un avocat en droit du travail.

Renseignez vous aussi auprès de l'inspection du travail.